

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 27 AOÛT 2020 - AIGLE

Président : M. Alexandre FAVRE
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : Mme Dominique CHESSEX
Mme Fabienne LA ROSA
Huissier : M. Albert BERTHOLET

Il est 20h00, M. **le Président Alexandre FAVRE** ouvre la 2ème séance de l'année 2020, la 23ème de la législature 2016-2021.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 60 Conseillers (9 excusés-1 démissionnaire). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. **le Président** apporte quelques modifications à l'ordre du jour :

- Le point 6 se développera sous forme de 8 interpellations.
- une motion a été déposée, qui sera traitée lors de la prochaine séance.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) informe qu'il y a une erreur à l'interpellation 6.3 : il s'agit d'une interpellation de Mme Anne CROSET et non pas de Mme Catherine KRUMEL.

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est **adopté à l'unanimité** des membres présents tel que complété et corrigé.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2020

M. le **Président** ouvre la discussion sur le procès-verbal du 19 juin 2020 :

Mme Anne **CROSET** (EA), a été quelque peu surprise, à la lecture du procès-verbal, de découvrir des tournures de phrase qu'elle n'avait pas prononcé. C'est pour cela qu'elle a communiqué quelques corrections de telle manière que ses propos soient compréhensibles.

- **Page 10** : Mme Anne CROSET (EA) **estime** que les amendements de la COFIN **sont marqués au coin du bon sens**.
- **Page 13** : Mme Anne CROSET (EA) : de très nombreux Aiglons **sont** attachés au marché de la Rue Farel du samedi matin et **souhaitent voir l'exercice perdurer**. Il y a quelques années, nous avons fait l'expérience, avec l'aide des pouvoirs publics, d'un marché de produits purement locaux. Certains avaient soutenu cette initiative qui malheureusement **n'a pas pu perdurer**.
- **Page 21** : Mme Anne CROSET (EA) n'est pas certaine, pour sa part, que la première proposition soit conforme aux dispositions de la LADB et que la 2ème proposition soit conforme **au** règlement de police actuel.

Mme CROSET remercie la secrétaire avec laquelle elle a pu discuter du PV et de la qualité de la bande d'enregistrement.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre remarque de la part de l'Assemblée ; celui-ci est **accepté à la majorité** des membres présents (1 abstention et 1 refus) avec remerciements à son auteur.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

- **Démission** : M. Alain OLIVIER en date du 11 août 2020.
- **Sortie du Conseil** : le délai des inscriptions pour la sortie du Conseil était fixé au 21 août, mais pour ceux qui souhaitent encore venir, les inscriptions sont encore ouvertes.
- **Carnet noir** : l'Assemblée est priée de se lever pour respecter une minute de silence en mémoire de M. Marcel HERTIG décédé le 14 août 2020 et papa de Mme Anny HERTIG.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Grégory DEVAUD, Municipal :

- **Plan directeur communal** : celui-ci est d'ores et déjà finalisé. Les personnes présentes lors des deux ateliers ont reçu une invitation à un atelier de restitution qui se déroulera le 1er septembre prochain sous forme de présentation, d'information, d'échange, ainsi que quelques possibilités de discussions, de

questions et quelques éventuelles adaptations. Ensuite, il est prévu le 28 septembre à 10h30, un point presse devant l'Hôtel de Ville pour lancer formellement un mois de consultation publique sous forme d'une exposition de toutes les cartes du plan directeur communal ainsi que les documents finalisés, ceci sur 3 sites. Chacun représente les emblèmes de la ville, non pas par rapport à leurs bâtiments, mais par rapport à la typologie. Ces 3 sites sont : l'Hôtel de Ville, le rez-de-chaussée de l'un des bâtiments de la Planchette, et le site du futur gymnase. Un tout-ménage parviendra à l'ensemble de la population pour l'inciter à prendre un moment afin de se réapproprier notre ville, parcourir ces 3 sites d'exposition, identifier quelques lieux qui portent à réflexion par rapport aux lignes directrices qui en découlera. Ce plan directeur communal, étant un document qui lie les Autorités entre elles, un préavis viendra en fin d'année ou début de l'année prochaine à ce même Conseil pour étude et validation.

- **Championnats du monde de cyclisme** : le 12 août dernier à 14h10, le Conseil Fédéral a prolongé l'interdiction des manifestations de plus de 1'000 personnes jusqu'au 30 septembre, ce qui signifiait clairement l'interdiction des championnats du monde de cyclisme entre Aigle et Martigny. Le comité d'organisation a pris acte de cette décision et a décidé de l'annulation de cette manifestation dans laquelle nous visions beaucoup de notoriété et de visibilité. Nous entretenons encore d'excellentes relations avec l'UCI et l'ensemble des partenaires pour pouvoir espérer peut-être aller dans le même genre d'organisation dans cette décennie. Au point de vue financier, l'engagement représentait 1,86% de l'ensemble des contributions publiques de la Confédération, du Canton, et de la commune. Un décompte intermédiaire a été établi, un décompte final en phase d'établissement également. Il y a à ce jour environ 1,8 millions de frais effectifs engagés pour plus de 2 ans d'organisation. Une fois ce décompte final fait, une restitution au contributeur public est d'ores et déjà prévu, déduction proportionnelle faite des frais effectifs, avant la fin de l'année. Nous pouvons espérer tout de même que cette manifestation puisse perdurer à l'avenir. Il faut savoir qu'actuellement en France, la possibilité de faire des manifestations de ce type est conditionné à trois éléments : des blocs de 5'000 personnes, une comptabilisation de ces 5'000 personnes par site et non pas une traçabilité et le masque obligatoire. À ces conditions-là, et nous espérons que le Conseil Fédéral prenne une autre décision, il aurait ainsi été possible d'organiser ces championnats du monde.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal :

- **Surveillance éco-points** : afin d'endiguer la prolifération des incivilités constatées sur les quatre éco-points de la commune, nous avons engagé, pour une durée déterminée, un agent d'information et de surveillance. Ses missions consistent à sensibiliser les usagers aux nouvelles dispositions en matière de tri et de recyclage de déchets et plus particulièrement du PET qui n'est plus récolté sur les éco-points, mais directement au lieu de vente et à la déchetterie. Ce collaborateur est également chargé de faire respecter les horaires en vigueur, soit du lundi au samedi de 7h à 21h00 ainsi que l'interdiction de déposer des déchets le dimanche et les jours fériés. Il est également chargé de la surveillance et de la bonne utilisation des nouvelles installations sportives de la Planchette.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale :

- **ORIF** : la Municipalité a été approchée par l'ORIF afin de trouver un partenariat dans leur projet de mise à disposition de voiture électrique de type Renault Twizy en libre-service, pour la population aiglonnaise. À la suite de la situation sanitaire que nous connaissons, ce projet a été repoussé au printemps 2021. Cependant, la Municipalité a accepté de tester le concept de l'ORIF, de mettre à disposition des collectivités publiques et parapubliques l'une de ces voitures électriques afin de la proposer aux employés communaux qui effectuent de petits trajets sur le territoire communal est ainsi limiter l'utilisation des véhicules personnels.
- **UAPE** : l'UAPE « Les Petits Pirates » a pris possession de ses nouveaux locaux dans le nouveau quartier « Sous le Bourg ». L'ouverture a pu se dérouler comme prévu, à la rentrée scolaire du 24 août dernier. Pour rappel, ce projet a débuté en 2018 et est le fruit de la fusion des UAPE « Petits pirates » et « Grande-Eau ». La nouvelle structure compte 72 places contre 60 précédemment.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale :

- **Conciergerie** : depuis le mois de juillet, le service de conciergerie est rattaché au service technique et non plus au service des bâtiments. Le changement ne se fait qu'au niveau du chef de service et non pas

au niveau de la Municipalité.

- **Théâtre** : le théâtre Waouw va revenir en ville pour occuper les locaux laissés libres par « Les Petits Pirates » dans le bâtiment de « Mon Séjour ». Les représentations se feront dans l'ancienne caserne dans l'espace anciennement du Bio Time et ce, dès le début 2021.
- **Infrastructures scolaires** : les élèves ont emménagé dans les salles de classe du collège des « Dents-du-Midi » pour une grande partie terminée. Certaines demandent encore des finitions mais sont opérationnelles. Sur les deux classes de science, l'une était terminée pour la rentrée, la deuxième le sera d'ici quelques semaines, ainsi que les autres classes spéciales soit, de cuisine, d'arts visuels et d'informatique. Le rez-de-chaussée est encore en cours de rénovation et devra recevoir d'ici au début de l'année prochaine : l'infirmerie, la bibliothèque scolaire, la salle des maîtres, la cafétéria, ainsi que la direction des écoles et le secrétariat. Un bloc WC filles /garçons /handicapés par étage est terminé. Concernant la salle de gym, le rideau qui sépare la salle est posé. Les travaux sont pratiquement finis. L'utilisation de la salle est prévue à partir du 28 août au matin, les armoires sont en cours de pose et pourront être disponibles dès le 1er septembre. La salle de gym sera en revanche indisponible durant les vacances d'automne, soit du vendredi 9 au vendredi 23 octobre pour la pose des gradins, gradins qui pourront se déployer en deux programmes, soit 7 niveaux soit 3 niveaux. Il y aura également les changements des panneaux qui ont été endommagés. Il reste à faire encore l'aménagement du local supplémentaire pour le matériel. La Direction générale de l'enseignement obligatoire nous remercie pour le travail effectué, surtout pour la qualité de la rénovation et n'émet aucune réserve sur la délivrance du permis d'exploiter des étages rénovés au terme de cette première étape. Les aménagements extérieurs doivent être encore validés par la Municipalité, ainsi que le Canton et seront réalisés en 2021. La Municipalité tient à remercier tous les acteurs pour l'énorme travail fourni pendant ces vacances scolaires.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic :

- **Informations COVID-19** : la Municipalité a pris note de certaines interventions et suggestions de la part des conseillers, de citoyens qui ont aussi des préoccupations, des attentes, et reste attentive à ce qui lui est proposé. En l'occurrence, elle a décidé d'abandonner un émolument de surveillance pour les établissements publics se trouvant dans la loi cantonale, mais qui donne la possibilité aux communes de le faire. Elle a également décidé de supprimer la concession des taxis pour 2021, la taxation 2020 ayant déjà été facturée en début d'année. Ce sont deux corps de métier qui ont particulièrement souffert durant le COVID. Enfin, la Municipalité a décidé de participer à une campagne de « Ciné Solidaire ». L'idée est de rouvrir les cinémas et permettre à des gens de pouvoir profiter d'une attraction. La grande problématique aujourd'hui est qu'il n'y a plus de manifestations, les gens ne peuvent plus sortir et partager un moment cordial, local et social. En accord avec la société de cinéma ainsi que d'autres salles de cinéma, jusqu'à un montant maximum de CHF 15'000.-, (par tranches de CHF 5'000.-), la commune va participer à cette action « Ciné Solidaire » qui donnera la possibilité à des personnes sans trop de moyens d'accéder au cinéma.
- **Fusion Aigle-Région** : il a été décidé de fusionner l'ancien ARDA (Aigle Région) avec l'ancien OI DC (Chablais Région) pour ne faire plus qu'une seule institution (Chablais Région), à Aigle. Il y a des différences dans les mandats qui sont confiés à cette institution, mais sont gérés désormais ensemble autour d'une même table. Les préoccupations sont partagées, dans l'idée de valoriser notre région tout entière mais aussi d'avoir un poids politique plus important vis-à-vis de Sion, de Lausanne et de Berne.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2020-05 DU LUNDI 20 AVRIL 2020 RELATIF AU RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2019 ET AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2019 - VOLET GESTION

M. le **Président** explique le déroulement :

- Lecture des conclusions du rapport de majorité de la commission de gestion
- Discussion sur les vœux
- Discussion sur les observations
- Discussion générale
- Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances
- Passage en revue des comptes
- Vote des conclusions du préavis

M. Stéphane **TILLE** (UDC) donne lecture d'une partie du rapport de la commission de gestion.

VOEUX

Vœu N° 1 : la COGEST souhaite que la liste des immeubles, présentée dans le rapport de gestion, soit tenue à jour trimestriellement et que la désignation corresponde à la réalité des immeubles.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend note de ce vœu et tiendra la liste des immeubles figurant au rapport de gestion à jour trimestriellement. Elle relève toutefois que cette liste n'est actualisée que lorsque le registre foncier transmet des modifications ; celles-ci ne sont pas régulières elles dépendent du rythme de travail des collaborateurs du registre foncier.

M. Stéphane **TILLE** se dit surpris par la remarque préliminaire dans la réponse de la Municipalité concernant le délai de réponse offert par la COGEST. Le délai de réponse n'est pas offert par la COGEST, mais par le bureau qui met les points à l'ordre du jour. Il rappelle que selon l'article 25 du règlement du Conseil communal, l'ordre du jour est établi d'entente entre le Président et le Syndic. En préparant l'ordre du jour, la Municipalité était manifestement au courant du délai de réponse. Pour sa part, il a été informé seulement le 12 août en rendant le rapport le 17. La décision de mettre le rapport de la COGEST à l'ordre du jour de la séance de ce soir a été prise entre le Président du Conseil et lui-même, tout en étant conscient du délai serré. Par les réponses rapides, la Municipalité nous a prouvé que c'était possible. Aussi, il lui demande de ne pas douter de la considération accordée à son travail sur les réponses. Au sujet du vœu N° 1, nous remarquons que la liste sera tenue à jour et vous en remercions. La réponse est acceptée à la majorité.

Vœu N° 2 : la COGEST souhaite recevoir régulièrement la liste exhaustive des DDP grevant les parcelles propriétés de la Commune d'Aigle.

Réponse de la Municipalité :

Bien qu'elle n'en saisisse pas l'utilité pour assurer le suivi de sa gestion d'un exercice écoulé, la municipalité transmettra annuellement ou sur demande la liste exhaustive des DDP au Président de la COGEST.

M. Stéphane **TILLE** : la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

Vœu N° 3 : la COGEST souhaite que la date du début des paiements des redevances pour les DDP à venir soit uniformisée, et que le début du paiement soit fixé à la date du permis de construire et non pas du permis d'habiter.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend note de ce vœu précisant que les conditions en matière d'octroi de droits distincts et permanents de superficie (DDP) sont déjà standardisées et vont dans le sens de la demande présente. Les débuts de paiement sont en principe défini à l'octroi du permis de construire. Toutefois, il peut arriver qu'entre acquéreurs et vendeurs, un délai différent soit convenu et que la délivrance du permis d'habiter / d'exploiter soit pris pour date de début ou que, pour d'autres motifs, une date antérieure à la délivrance du permis de construire soit retenue (date de signature, date d'entrée en jouissance, etc.). Cette marge de négociation ressort des compétences de la Municipalité.

M. Stéphane **TILLE** : dans ce principe, il faut que la Municipalité garde sa marge de manœuvre. La réponse est acceptée.

Vœu N° 4 : la COGEST souhaite que la signalisation pour les piétons, en particulier pour l'itinéraire menant de la gare jusqu'au Château soit améliorée.

Réponse de la Municipalité :

Dans le cadre des travaux menés par la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV), association regroupant les communes du district d'Aigle (Aigle, Gryon, Leysin, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus) et les communes du Pays-d'Enhaut (Château-d'Oex, Rossinière et Rougement) et chargée d'assurer la "Promotion" et le "Développement de l'offre" du tourisme des Alpes vaudoises, un programme de signalisation d'intérêt local, comprenant le renouvellement de toute la signalisation locale sur le territoire aiglon est en cours de réalisation. Il comprend notamment le jalonnement de l'itinéraire piéton entre la gare et le Château d'Aigle. Si cette signalisation devait ne pas être suffisante, la Municipalité pourrait la compléter.

M. Stéphane **TILLE** : est-il possible de savoir quand seront prévus ces travaux ?

Vœu N° 5 : la COGEST souhaite que la Municipalité établisse un plan de classement des arbres d'intérêt sur la Commune qui inclut leur état sanitaire.

Réponse de la Municipalité :

Le plan de classement des arbres présents sur le territoire de la commune d'Aigle fait partie des travaux prévus par le Service des travaux depuis quelques années. Un mandat a été confié ce printemps et le rendu final était attendu pour 2021. La Municipalité informera le Conseil communal lorsque ce plan sera disponible.

M. Stéphane **TILLE** : la réponse est acceptée.

Vœu N° 6 : la COGEST demande que le compte des subventions soit présenté dans le rapport de gestion en séparant subventions communales et fédérales.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend note de ce vœu. Elle part du principe qu'il faut comprendre "subventions cantonales" au lieu de "communales". Elle précise néanmoins que l'ensemble des subventions cantonales et fédérales sont versées à la Commune d'Aigle par la Direction générale de l'environnement (DGE) - Direction des ressources et du patrimoine naturels. Différencier les montants fédéraux des montants alloués par le Canton pourrait ne pas s'avérer facile car les cantons agissent souvent pour le compte de la Confédération.

M. Stéphane **TILLE** : puisque le Canton verse les deux subventions, pouvez-vous lui relayer cette demande ?

OBSERVATIONS :

Observation N° 1 : le remboursement sur 30 ans du cautionnement de 5 millions relatif à la garderie

et à l'UAPE, selon les préavis 2012-01 et 2014-03, ainsi que les discussions du Conseil communal relatives à ces préavis n'a pas encore débuté.

Réponse de la Municipalité :

Avant toutes choses, la Municipalité tient à rappeler qu'un cautionnement n'est pas un prêt et qu'il ne se rembourse pas. Au mieux, peut-il être diminué en fonction des remboursements effectués par l'entité cautionnée. Dans le présent cas de figure, le Service des finances qui suit régulièrement l'évolution des cautionnements accordés, fera un point de situation avec la Fondation chablaisienne d'aide à l'insertion (FCAI). Il est à noter que les crédits sont bloqués. Il n'y a pas d'amortissement. Par contre, il y a des liquidités pour y faire face le moment venu.

M. Stéphane **TILLE** : il est évident que ce n'est pas un cautionnement, mais un emprunt cautionné par la Municipalité. La réponse précise qu'il n'y a pas d'amortissement.

M. **le Président** ouvre la discussion, celle-ci n'est pas demandée, l'observation **est acceptée**.

Observation N° 2 : la liste des immeubles, propriétés de la Commune, présentée dans le rapport de gestion (pp 171 à 177) est incomplète et la désignation des immeubles ne correspond pas à la réalité sur le terrain.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend note de cette observation et relève que les explications quant aux différences entre les observations de la COGEST et les documents remis ont été fournies à celles-ci, comme l'indique son rapport en page 5. Elle rappelle que les dénominations figurant dans le rapport de gestion sont celles qui sont inscrites au Registre foncier. La liste sera toutefois épurée.

M. Stéphane **TILLE** : la liste est bien incomplète ; il manque la parcelle numéro 832 et la Municipalité en a pris note.

M. **le Président** ouvre la discussion, celle-ci n'est pas demandée, l'observation **est acceptée**.

Observation N° 3 : la commune perçoit un loyer ou redevance pour la parcelle N° 1245 qui n'est pas exploitée, alors qu'elle n'en perçoit pas pour l'exploitation de la gravière sise sur les parcelles communales N° 3770 et 1179.

Réponse de la Municipalité :

La municipalité prend note de cette observation, mais s'en étonne. En effet, bien que ne remettant pas en doute le travail de la COGEST, elle soupçonne qu'une erreur a dû se glisser dans la liste des biens immobiliers de la Commune qu'elle a dressée : la Commune ne perçoit aucune redevance, pour des raisons historiques sur les 2 parcelles N° 1245 et 3770 de la Commune d'Aigle, dont elle est propriétaire et qui abrite la gravière de Pré Neyroud - étape 1 ; en revanche, elle perçoit bien une redevance de CHF 2'000.- pour la parcelle N° 1179 qui est destinée à l'exploitation de l'étape 3 de ladite gravière.

M. Stéphane **TILLE** s'étonne de la réponse de la Municipalité, car les informations reçues le 28 avril de la part du Greffe et qui sont normalement vérifiées par la Municipalité, nous indiquent bien une redevance annuelle de CHF 2'000.- pour la parcelle 1245. Il n'y a donc pas eu d'erreur dans la liste de la COGEST puisque l'information provient de la Municipalité. Par contre, la réponse confirme donc que la Commune ne perçoit pas de redevances pour deux parcelles.

M. **le Président** ouvre la discussion, celle-ci n'est pas demandée, l'observation **est acceptée**.

M. le **Président** ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion :

M. Clément **REBER** (PLR) remercie la COGEST pour son travail et la rédaction du rapport. Néanmoins, il a une remarque au point 6.7 à la page 17 : l'emploi lors de l'astérisque du terme, "article stipulant mensongèrement" le choque quelque peu. Qu'est-ce qui différencie le mensonge de l'erreur, est-ce l'intention qui est derrière ? En l'occurrence, il ne voit aucun élément à notre disposition permettant de penser que le journaliste du 24Heures avait un intérêt quelconque à masquer le délai réel légal et donc à diffuser volontairement de fausses informations. On peut en toute logique estimer qu'il s'agit d'une erreur commise de bonne foi par le journaliste et il ne comprend donc pas l'emploi du terme "mensongèrement", surtout que plus bas dans le rapport, c'est le terme "faussetment" qui est employé et qui lui semble plus approprié.

M. Didier **BADAN** (UDC) rebondit sur la position du vœu N° 4 : le rapporteur de la COGEST vient de poser une question à la Municipalité au sujet de la signalisation pour les piétons. En 2018, lors d'une séance des vigneron-encaveurs aiglons, M. le Municipal en charge du dossier, M. Duroux, était venu nous présenter et nous parler de cette même problématique de signalisation. Il nous a dès lors garanti que la signalisation pour les entreprises, vigneron-encaveurs, musées, etc. était en phase et allait être posée. Le délai pour cette phase était avant la Fête des vignerons. Celle-ci est déjà faite, si c'est pour la prochaine, on a encore le temps. C'est tout de même déplorable de constater que dans la réponse de la Municipalité il est fait mention d'autres communes voisines alors qu'une commune toute proche comme Ollon, les panneaux sont posés. Les panneaux "musée", "château", "commerce", "vigneron-encaveur", sont posés, tout est en place. Aigle est bien en retard. C'est quand même dommage maintenant, car avec une situation comme le Covid 19, les commerçants aiglons comme les bouchers, les artisans, n'ont pas pu profiter de cette signalisation. On voit que finalement, ce n'est toujours pas fait.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, a pris bonne note du vœu N° 4 de la COGEST ainsi que la remarque pertinente de M. le Conseiller communal BADAN. Ce dossier a pris énormément de temps dû à des procédures extrêmement compliquées et très longues au niveau cantonal. Aujourd'hui, un peu de retard a été pris en plus de l'arrivée du COVID-19, mais cette signalisation va être posée durant l'automne 2020, en espérant pouvoir tenir le délai. Toutes les autorisations ont été obtenues, la pose des panneaux va pouvoir se faire. La Municipalité fait diligence pour avoir une signalisation à jour, adéquate mais aussi en concertation avec tous les acteurs commerciaux et industriels de la commune.

La parole n'est plus demandée.

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2020-05 DU LUNDI 20AVRIL 2020 RELATIF AU RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2019 ET AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2019 - VOLET FINANCE

M. le **Président** donne la parole à M. Jean-Paul JOTTERAND pour la lecture des conclusions du rapport de la COFIN, ceci avec l'accord de ladite commission.

La discussion est ouverte :

M. Philippe **BELLWALD** (EA) a lu avec attention le rapport de la COFIN et a un point qui le chagrine, celui de ne pas avoir vu de remarque concernant un compte qui lie la Commune à Cinérive. Aussi, il demande une explication à M. JOTTERAND sur quels sont les tenants et aboutissants de ce nouveau compte qui apparaît aujourd'hui dans la comptabilité de la Commune.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) rappelle ses explications données l'année dernière au sujet de ces locations. Cinérive paie une location pour le bâtiment, location qui est en deux parties : un montant fixe et un montant variable qui dépend du chiffre d'affaires. Et par une convention signée entre Cinérive et la Municipalité, sous réserve d'approbation du Conseil communal comme spécifié dans la convention, la part variable a été mise sur un compte spécial pour une utilisation future dans le cadre de l'éventuelle construction de deux salles supplémentaires. Ce compte Cinérive doit avoir actuellement env. CHF 250'000.- et est utilisable avec la signature conjointe de la Municipalité. La COFIN a estimé qu'il n'était pas judicieux d'avoir un compte à l'extérieur et a demandé de rapatrier cet argent sur un compte de la Commune. La Municipalité a ouvert en 2019 un compte BCV dont l'utilisation se fait toujours conjointement entre les deux parties, dans le cadre des études du nouveau projet, ultérieurement d'un crédit pour la construction de nouvelle salle. Pour se faire, le Conseil communal devra recevoir un préavis et accepter d'utiliser ce compte qui figure maintenant dans les comptes de la commune, au bilan.

M. Philippe **BELLWALD** remercie M. JOTTERAND pour ses compléments d'informations. Toutefois, il y a toujours quelque chose de curieux dans le montage de ce compte, c'est que nous sommes toujours en train de lier la Commune avec un privé, pour un projet qui d'office va favoriser ce privé dans son exploitation. Il se pose la question de la légalité de ce compte et de la liberté qu'aura le Conseil le jour où il faudra voter ces montants pour des nouvelles salles.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** : le terme utilisé "favoriser un privé" n'est pas tout à fait juste. On ne favorise pas un privé, mais la création d'un équipement qui pourrait être bénéfique à la commune d'Aigle. C'est ce qu'on appelle un partenariat public privé, où une partie de ces locations ont été mises de côté. Cela nous a effectivement semblé un peu étrange à l'époque et nous avons demandé à la Municipalité de voir la convention qui régit cette réserve financière qui est constituée. Nous avons constaté que l'utilisation est soumise à l'autorisation du Conseil communal et lorsqu'un préavis viendra, celui-ci aura tout loisir de refuser l'agrandissement des cinémas et d'utiliser ce montant pour le cinéma. La convention signée entre la Municipalité et Cinérive précise bien que c'est "sous réserve de l'accord du Conseil communal". Mais effectivement, nous pouvons nous poser la question des deux signatures. Les intérêts de la commune sont tout de même garantis puisque cet argent ne peut pas être utilisé par Cinérive sans avoir une double signature de la Municipalité.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) souhaite comprendre si la part qui est mise de côté sur un compte concerne bien le bénéfice que libère le cinéma.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** explique que ce n'est pas sur le bénéfice du cinéma mais sur le loyer que paie Cinérive. Dans le loyer, il y a une part fixe et une part qui dépend des recettes du cinéma. C'est une part sur les recettes et non sur le bénéfice. Il y a une grosse différence entre les deux et c'est uniquement sur les recettes, et cette part-là est mise de côté.

M. Michel **CLAUDEL**, comprenant les explications de M. JOTTERAND, s'interroge sur ce qui a été dit tout à l'heure à propos de relancer le cinéma : nous allons octroyer un peu d'argent pour aider les personnes à retourner au cinéma ; nous allons avoir moins de recettes et nous allons quand même payer pour la relance.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** répond que les deux choses sont totalement séparées. Le projet de construction de deux nouvelles salles sera soumis à un préavis et assumé par cet argent qui a été mis de côté. Le projet de relance tel qu'on l'a appris tout à l'heure, sera financé par le fond de CHF 550'000.- COVID-19 que l'on devrait en principe voter ce soir.

M. Michel **CLAUDEL** : on commence à avoir un tiroir qui a un fond qui est très profond.

M. Didier **BADAN** (UDC) : une partie de sa question a été répondue partiellement par M. le Président de la COFIN, toutefois, c'est bien clair, il s'agit de loyers qui ont été mis de côté sur un compte où il faut une double signature, alors que cet argent appartient à la commune. Lui-même ayant des locataires, s'il met de l'argent sur un compte, ce n'est pas eux qui vont décider s'ils doivent le prendre ou pas. Et s'il paie des loyers, ce n'est pas le propriétaire qui va lui dire s'il a le droit de faire quelque chose. Là, il s'agit d'un loyer qui aurait été complètement dû à la commune selon accord, selon contrat dûment signé. Cet argent a été mis de côté, il

suppose qu'il l'est toujours, et se demande à quoi cela en est. Mais ce chiffre qui devient quand même important se trouve sur un compte bloqué avec signature à deux. Mais signature à deux de quoi ? Puisque cet argent appartient au contribuable finalement.

Mme Anne **CROSET** (EA) : sa question porte sur le bus d'agglomération. La COFIN fait remarquer avec beaucoup de sagesse qu'il n'est pas acceptable d'avoir si peu de recettes pour le service proposé. Elle donne deux pistes d'éventuelles améliorations ; une révision de billetteries ainsi qu'une réduction de ligne. A-t-elle d'autres pistes pour remédier à une situation qui n'est vraiment pas acceptable ?

M. Jean-Paul **JOTTERAND** répond par la négative. Il faut savoir que le contrat liant les TPC et les communes pour ce service de MobiChablais est un contrat qui dure cinq ans. Il était prévu d'analyser, durant cette période, ce qu'il se passait pour apporter des correctifs nécessaires. Il est clair qu'on ne peut pas, à l'entrée d'un service, avoir immédiatement deux ou trois fois plus de trafic. Mais c'est ce que nous avons pu constater avec ce déficit beaucoup plus important que le budget. La COFIN a demandé un décompte détaillé et une répartition par commune des frais des TPC et il s'avère que la commune paie bien le 25% comme cela était prévu initialement. Elle voulait savoir également s'il y avait un dépassement des charges et pourquoi y a-t-il un déficit alors que dans les comptes il apparaît uniquement la différence entre charges et recettes et elle a pu voir avec satisfaction que les charges budgétisées sur lesquels le Conseil communal a voté, sont effectivement les charges réelles qui paraissent dans les comptes. Par contre, où cela ne joue pas par rapport au budget de l'époque, ce sont les recettes du trafic. Un communiqué de presse des TPC annonçait une augmentation de 18% du trafic, c'est bien mais ce n'était pas suffisant. Il y avait une couverture des charges qui devait être de 23%, là on est à 8%. La commission a alors soulevé deux pistes. La billetterie ; c'est compliqué de payer son billet de bus, les personnes âgées n'ont pas de portable, le chauffeur ne peut pas encaisser de billets. Puis elle a relevé qu'il y avait certaines lignes à trafic moindre. Il faut que le problème de billetterie soit rapidement corrigé, quant aux lignes, il faut attendre encore un peu pour savoir si le trafic se construit ou pas. La question a donc été soulevée et elle attend des réponses, mais la COFIN n'a pas la solution. C'est véritablement au porteur du projet de trouver ces solutions.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) revient sur le problème Cinérive et les problèmes des soldes des loyers. Il n'a pas signé le rapport de la COFIN dont il fait partie, car il se demande s'il est légal d'avoir un compte qui soi-disant appartient à la commune, qui figure dans les comptes de la commune mais qui nécessite la signature d'une personne étrangère à la commune pour en sortir le moindre franc. À son avis, le Conseil communal ne peut pas accepter ces comptes car il y a une aberration.

M. Philippe **BELLWALD**, toujours sur ce compte Commune / Cinérive, M. JOTTERAND nous a dit que ce compte serait soumis à l'approbation du Conseil communal en temps voulu, pour son utilisation. Est-ce que ce compte a déjà été utilisé pour quelconque projet courant, étude ou autre, qui pourrait être alloué à Cinérive ?

M. Jean-Paul **JOTTERAND** affirme que c'est le cas. Une partie du compte a déjà été utilisée pour les études de cette augmentation du nombre de salles. Cela a été comptabilisé sous « frais d'études » dans les comptes et qui sont de compétences communales. A fin 2019, le montant de ce compte se montait à CHF 298'000.-, il en est sorti CHF 24'700.- pour ces frais d'étude. Le Cinérive a mis le même montant de sa poche pour les mêmes raisons.

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts), en tant que membre de la COFIN, invite le Conseil communal à voter ces comptes. Cependant, il a deux remarques : premièrement, il espère que la Municipalité a vérifié la légalité de ce compte Cinérive. Ce qui est politiquement important, c'est de se dire qu'actuellement les cinémas sont dans une situation difficile. S'ils l'étaient déjà avant le COVID, ils le sont encore plus maintenant. C'est une réelle prestation et il serait bien que la commune soutienne ce développement. Politiquement, ce compte ou cette manière de faire a du sens et espère qu'elle l'est légalement.

Deuxièmement, au sujet des TPC, nous savons que les transports publics ne rapportent pas beaucoup mais ils sont une prestation à la population. Probablement, la sincérité du budget était un peu limitée en pensant que l'on aurait 23% de recettes, sachant qu'habituellement elles ne dépassent pas 20 %. Nous sommes à 8 %, c'est effectivement très peu, mais nous sommes dans une phase de développement, il ne faut pas juger. Cela mérite réflexion à l'intérieur des TPC qui doivent communiquer aux communes et donc aux Municipalités et aux

Conseils communaux. Ceci dit, il faut peut-être revoir un certain nombre de trajets de ces bus ; la réflexion doit être posée. On peut prendre position, comme l'ont prise un certain nombre de communes en particulier de l'autre côté du Rhône. Il faut aussi réfléchir à comment nous voulons développer quelque chose qui est absolument nécessaire, on parle de difficultés d'utilisation des transports, alors que c'est le mode de transport qui sera nécessaire de développer demain et pour toujours. Il pense qu'attaquer cela n'est pas une solution mais il faut être prudent et demander à la Municipalité d'être un peu plus sincère sur le budget 2021.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, complète les réponses du Président de la COFIN qu'il remercie pour ses nombreuses explications. Comme dans toutes conventions, il y a des clauses de sorties : si l'un sort, l'argent est à la commune, si l'autre sort, l'argent reste à la commune. Il s'agit bien d'un partenariat qui a été conclu à une certaine époque. On ne pense pas aujourd'hui qu'au développement des cinémas, mais lorsque l'on a conclu cette convention, les entreprises étrangères cinématographiques investissaient des sommes assez importantes dans des méga salles multiplexes au milieu de zones industrielles au milieu de nulle part. Il nous a paru alors être de notre responsabilité que d'essayer de verrouiller un peu la région en matière d'offres cinématographiques, si possible dans un lieu où il y avait déjà des salles, avec un partenaire qui était déjà un partenaire et un locataire fiable, et d'essayer d'anticiper un peu un éventuel départ de ces salles de notre ville. Les temps changent mais les préoccupations doivent rester et nous continuerons à être attentifs à ce type-là de développement, dans l'intérêt de notre ville, sans mettre en péril les finances communales.

Ensuite, au sujet des TPC, la période COVID-19 enlève tous repères pour savoir si les transports publics fonctionnent ou pas. En moyenne Suisse sur les grandes lignes, on atteint péniblement le 70% des clients qui existaient avant la pandémie. Sur les petites lignes, la remontée est beaucoup plus lente. Vous pouvez demander des chiffres, critiquer, mais il faut partir d'un point et ensuite il faut voir s'il évolue. Les expériences des premiers mois de ce service ont montré qu'il y avait une belle évolution de clientèle, nous avons retrouvé de jeunes clients qui avaient disparu de ce bus communal. Puis il y a eu deux séances d'informations publiques, les gens ont été pris en charge, particulièrement les personnes âgées, parce que nous sommes conscients que la problématique de l'utilisation électronique de la billetterie n'est pas toujours facile. La perfection n'étant pas de ce monde, nous allons continuer à observer l'évolution de ce transport et surtout veiller à ce qu'il continue et que la fréquentation de ce transport ne cesse d'augmenter. Si par hasard cela devait stagner ou baisser, cela signifierait que l'offre que nous avons envers la population ne répondrait pas aux attentes. Pour l'instant, les chiffres qui sont à notre portée montrent le contraire, il faut donc garder le cap et continuer. Si nous avons été optimistes sur certains chiffres, nous sommes parfois pessimistes sur d'autres. Mais il faut rester objectif, le transport public est un transport d'avenir, c'est ainsi que la jeune génération se déplace de plus en plus, à voir l'évolution de l'âge moyen auquel les jeunes passent leur permis de conduire.

M. Philippe **BELLWALD** remercie M. le Syndic pour ses propos. L'Entente Aiglonne encourage MobiChablais parce que nous pensons en effet qu'il s'agit d'une solution d'avenir qui permet de créer des lignes communes entre le Valais et notre région. Toutefois, nous avons posé des questions concernant MobiChablais en décembre de l'année dernière et nous avons été un peu étonnés par la réponse du Syndic qui se refusait à donner des résultats. Et leur propos est le suivant : c'est de dire oui, nous comprenons très bien que vous ayez une ligne de prise en charge qui est celle qui est posée, nous comprenons aussi que vous voulez ou non la suivre, surtout particulièrement avec les événements du COVID-19 qui vient de s'abattre sur nous. Mais d'un autre côté, nous souhaiterions être tenus au courant de comment évolue ce projet ; parce que la commune paie quand même plus d'un million chaque année dans ce projet et il pense que tous les membres de ce Conseil souhaiteraient obtenir de la part des TPC, un rapport qui nous permettrait de se faire une idée un peu plus détaillée par rapport à ce projet et pas seulement des chiffres qui nous sont donnés en pourcentage. L'idée n'est pas de faire de la projection, mais d'être informé de façon à ce que nous sachions où nous allons.

M. Bernard **BOREL** : les chiffres ont montré ce dont on a discuté. Nous ne pouvons pas dire que nous ne les avons pas vu. Un élément de ces comptes rappelle que nous avons eu, il y a quelques années, une belle présentation de M. le Syndic qui disait que la RIE III n'allait pas nous coûter plus qu'un demi-million, il semble que l'on soit plutôt à CHF 680'000.-. M. le Syndic disait qu'un franc est un franc pour la commune, et là c'est CHF 180'000.- qui ont été donnés aux entreprises.

Il n'y a plus d'intervention, M. le **Président** passe en revue les comptes :

1. Administration communale p. 96 à 103: La discussion n'est pas demandée
2. Finances p. 104 à 107: La discussion n'est pas demandée
3. Domaines et bâtiments p. 108 à 121: La discussion n'est pas demandée
4. Travaux p. 122 à 129: La discussion n'est pas demandée
5. Instructions publiques et cultes p. 130 à 133: La discussion n'est pas demandée
6. Police p. 134 à 139: La discussion n'est pas demandée
7. Service social p. 140 à 141: La discussion n'est pas demandée
8. Service des eaux p. 142 à 143: La discussion n'est pas demandée

La parole n'est plus demandée, **M. le Président** donne à nouveau lecture des conclusions du préavis N° 2020-05 et fait passer l'objet au vote :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, **à la majorité**, vous demande de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-05 ;
- **Ouï** les rapports des Commissions chargées de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 tels que présentés ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Par 3 non, 4 abstentions, le préavis **est accepté à la majorité** des membres présents.

2.3 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-06 DU 18 MAI 2020 RELATIF À LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE, RÉCUPÉRATION DE EAUX PLUVIALES ET BOUCLAGE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE CHEMIN DE MARJOLIN

M. O. **LUSSAMAKI** (PSA) donne lecture du rapport de la commission.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Jean-Michel **CARRE** (UDC) souhaite connaître la raison pour laquelle les travaux au ch. de Périsset (vers le dépôt des cars) ne se font pas en même temps qu'au ch. de Marjolin.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, en préambule, ajoute que la Municipalité entend le vœu émis par la commission et note toutefois que le cimetière se trouve dans le secteur sud. Elle a pu cependant bien échanger avec la commission durant la séance pour connaître ses préoccupations quant à la pose de mobilier urbain, de poubelles, particulièrement sur la partie Nord, secteur carrefour du Tilleul. Quant au chemin qui mène

à l'atelier de M. Périsset, il a déjà été en partie réfectionné sur certains tronçons et ne doit pas subir de grosses interventions souterraines. Il est prévu que l'on puisse simplement, dans le cadre du budget annuel d'entretien, faire une rénovation du revêtement bitumineux, mais dans une échéance un peu plus lointaine mais d'ici à cinq ans.

La parole n'est plus demandée, M. **le Président** donne à nouveau lecture des conclusions du préavis N° 2020-06 et fait passer l'objet au vote :

En conclusion, la Commission, **à l'unanimité**, a l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-06 du lundi 18 mai 2020 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 650'000.- TTC pour l'extension et l'amélioration du réseau de l'eau potable, ainsi que la réfection de la chaussée du chemin de Marjolin ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 650'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans ;
4. D'adopter le projet des travaux tel que présenté.

Le préavis est **accepté à l'unanimité** des membres présents.

2.4 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-07 DU 25 MAI 2020 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE DÉPOSE EMS LA RÉSIDENCE - EGLISE CATHOLIQUE ET CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PÉDESTRE ENTRE LE CHEMIN DU SILLON ET LE CHEMIN DU LEVANT

Mme Danielle **GOSTELI** (PLR) donne lecture du rapport (amendé) de la commission.

M. **le Président** ouvre la discussion :

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, remercie la commission pour ses travaux sur place et reste navré pour les quelques petites erreurs commises dans le préavis qui ont été corrigées par la COFIN. Il s'attendait à avoir un vœu de la commission à la suite de ce rapport suite aux divers échanges avec des Conseillers, notamment sur la vision globale et les restrictions de la circulation, ainsi que sur la vitesse dans la zone résidentielle. Il a

apporté aussi quelques précisions sur le fait que la Municipalité entend vraiment pouvoir développer un projet plus global encore sur cette zone résidentielle. Plusieurs échéances vont arriver, comme la question du gymnase et de son accessibilité pour laquelle une étude spécifique a été menée. Il y en a d'autres, sans oublier le postulat de M. BILECI relatif à la route de transit. De plus, il y a tout un concept en lien autour du quartier de Novassale à développer. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de restrictions, il y a la zone 30, ce qui nous permet d'avoir quelques places de stationnement faisant office de chicane et de diminution de trafic. Nous n'avons pas envie d'avoir plus, voire même de diminuer le transit dans cette zone. Il y a donc une réflexion élargie sur la partie ouest de la ville, entre la voie CFF et la route de transit.

La Municipalité a aussi eu connaissance de la volonté de déposer un amendement qui demanderait d'avancer les plantations prévues dans le parc de l'école du Sillon. La Municipalité a commandé 12 poiriers dernièrement, tous les travaux sont faits par les équipes de la commune et dans le cadre, soit du budget, soit de ce préavis, nous pouvons tout à fait imaginer prévoir une plantation d'arbres dans le parc de cette école. La Municipalité prend l'engagement ce soir, en plus de la plantation déjà prévue dans le préavis, que cela puisse être fait pendant les travaux pour apporter déjà un peu d'ombre aux enfants, des places de jeux et des buttes contre les îlots de chaleur.

M. Samuel **OBI** (Alt.-Verts) souhaite soulever deux points. Le premier concerne l'intersection du chemin du Sillon avec la route d'Evian. À cet endroit, les enfants qui vont à l'école passent devant, ils viennent soit à vélo ou en trottinette, il y a des parents qui les accompagnent avec des poussettes ou avec des petits enfants, il y a ceux du quartier qui traversent la route d'Evian à cet endroit-là pour aller à la Planchette. Tout ce petit monde se croise sur une largeur d'environ 1 mètre et il faut soulever que c'est un endroit où il y a des choses à améliorer. Nous pouvons faire mieux.

Ensuite, M. **OBI** insiste, mais même si cela était mentionné partiellement, pour que la mise en place d'une zone de rencontre soit vraiment étudiée comme cela a été mentionné dans le préavis car ce qu'il a vu sur place correspond vraiment à la réalité des lieux. Lorsque les enfants arrivent, les voitures ralentissent, tout le monde se croise sur la route et c'est un bon moyen pour mettre en place un centre de rencontre. Il souhaite que cela soit vraiment étudié.

M. Lionel **BILECI** (Alt.-Verts) informe que son Groupe voulait présenter un amendement, mais les propos de M. le Municipal **DEVAUD** conviennent parfaitement bien. Nous en prenons bonne note et nous réjouissons de voir ces arbres.

M. Grégory **DEVAUD**, pour répondre à M. **OBI**, affirme la volonté de la Municipalité d'avoir une réflexion bien plus globale. La route d'Evian fait partie également de nouveaux projets, elle était d'ailleurs inscrite dans le plan global d'amélioration II, il y a donc un financement de la Confédération pour cette route. Il y a aussi une question de priorité qui a été mise ces dernières semaines ou derniers mois, mais on entend vraiment pouvoir aller de l'avant sur cette route. Et la réfection de cette route d'Evian résoudra probablement le problème du carrefour Sillon/Evian. Il y a un bâtiment qu'on ne peut pas déplacer, par contre nous pouvons sécuriser l'accès des piétons et des cycles, c'est la volonté de la Municipalité. Sur cette étude de réflexion globale, il y a aussi un nouveau statut qui va nous arriver au sujet des rues cyclables. Mme Allora va finaliser le schéma directeur des cycles qui sera transmis tout prochainement. Mais l'idée est vraiment de pouvoir valider à l'avenir ces rues cyclables et avoir un vrai développement en termes de sécurisation, de fluidité du trafic, de mobilité douce et des élèves dans cette réflexion globale. Il ne faut fermer aucune porte et prendre en compte toutes les possibilités qui sont sur la table. Aujourd'hui cela ne va pas trop mal, mais demain nous devons pouvoir faire évoluer notre ville et avoir des cheminements qui soient sécurisés pour tout à chacun, c'est la multimodalité qui prime dans ce secteur-là.

La parole n'est plus demandée, M. le **Président** donne à nouveau lecture des conclusions du préavis N° 2020-07 et fait passer l'objet au vote :

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions **amendées** suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-07 du lundi 25 mai 2020 ;
- **Ouï** le rapport amendé de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 247'500.- TTC pour l'aménagement d'une place de dépose EMS – Ecole catholique et création d'un cheminement pédestre entre le chemin du Sillon et le chemin du Levant ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 247'500.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé. **Il sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans ;**
4. D'adopter le projet des travaux tel que présenté.

Le préavis est **accepté à l'unanimité** des membres présents.

2.5 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-09 DU LUNDI 20 JUILLET 2020 À CARACTÈRE D'URGENCE RELATIF À LA VENTE OU LA MISE À DISPOSITION D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE N° 3973 EN ZONE INDUSTRIELLE POUR LA RÉALISATION D'UNE HALLE DE FABRICATION DE BOIS DE CHAUFFAGE

M. Philippe **OLLOZ** (PLR) donne lecture des conclusions (amendées) du rapport de la commission.

M. le **Président** ouvre la discussion :

M. Stéphane **TILLE** (UDC) s'interroge sur les modalités du bois de chauffage ou futur bois de chauffage : le rapport de gestion nous indique clairement que dans l'exploitation des forêts, il y a un problème avec le prix du bois, qui a fortement chuté de CHF 65.-/m3 en 2018, à CHF 59.-m3 en 2019. Dès lors, nos charges pour le service des forêts sont le double des revenus, il n'y a plus de rentabilité pour ce bois de chauffage. De plus, l'urgence du projet du bois de chauffage, pour l'avoir avant la fin de l'année, le bois doit quand même sécher, car pour avoir un certain rendement, il doit être sec. Une petite recherche sur Internet lui a fait constater que l'entreprise PG Bois n'a visiblement pas d'installation à Roche et une autre entreprise en France qui n'a pas de personnel. Pouvez-vous nous donner un peu plus d'informations sur l'entreprise qui vient s'implémenter ?

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, se doit de respecter la protection des données de la personnalité, mais confirme que la commune a eu des échanges avec le propriétaire de cette société. Elle a également mené quelques recherches par rapport à cette entreprise et à cette personne. Il se trouve qu'elle est active dans le milieu de l'immobilier, ce qui lui a permis de dégager un certain fond pour se lancer dans ce projet. En matière de disposition du personnel, des questions leur ont été posées avec l'obtention d'un certain nombre d'assurances par rapport à la disponibilité du personnel, une intense séance a eu lieu pour vraiment challenger cette personne, son entreprise et son projet d'entreprise. Ce sont dans ces conditions-là que cela a été fait. En ce qui concerne la question du bois de chauffage, aujourd'hui il n'est pas possible de fournir immédiatement du bois communal pour une production au mois d'octobre ou novembre ; par contre, sur le marché, nous trouvons déjà du bois privé, il suffit de voir les grues de bois stockés à gauche à droite aux abords des forêts, il s'agit de

bois déjà prêt pour être débité et séché et pour répondre immédiatement aux besoins du marché par rapport à cette grande distribution et à ces paquets de bois de feu et d'allumage.

Mme Anny **HERTIG** (EA) demande si cette entreprise va utiliser du bois importé.

M. Grégory **DEVAUD** ne peut pas donner d'indication formelle directe, mais selon les discussions et échanges que nous avons eu avec le propriétaire, l'idée était plutôt de travailler en circuit court pour limiter les coûts, donc directement avec les bois de nos forêts, mais aussi avec des bois de la région dans un but purement économique. Aujourd'hui, il n'y a pas de marché de bois de chauffage importé, par contre il y a un marché sur le bois de service.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) : pour ceux qui se font du souci pour le bois importé, il ne pense pas que, dans la zone dans laquelle va se trouver la scierie, il y aura une voie de chemin de fer, donc il n'y a pas la possibilité pour l'instant de faire descendre les wagons jusque dans l'usine. Le problème est que si l'on veut diminuer le transport, on enlève les camions, mais on rajoute des wagons, ce qui arrange bien les CFF. Mais s'il y a la possibilité de faire venir du bois depuis l'étranger cela dépendra aussi de sa qualité. Il y a du bois qu'on ne trouve pas ici pour la construction et on sera bien obligé de le faire venir.

Mme Anne **CROSET** (EA) : s'adressant à M. le rapporteur, la commission espère que le projet permettra de générer des synergies entre les entreprises. Pouvez-vous nous expliquer en quoi ces synergies sont incroyables ?

M. Philippe **OLLOZ** : les entreprises Morerod et Volet sont actives dans le bois qui génère des déchets de bois mais ce n'est pas à nous de dire comment ils vont pouvoir travailler ensemble, c'est à eux de décider par eux-mêmes. Mais ils vont pouvoir travailler ensemble.

La parole n'est plus demandée, M. **le Président** donne à nouveau lecture des conclusions du préavis N° 2020-09 et fait passer l'objet au vote :

En conclusion, la Commission **à l'unanimité** des membres présents, a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions **amendées** suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-09 du lundi 20 juillet 2020 ;
- **Ouï** le rapport amendé de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. En cas de vente :

- D'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de la parcelle N° 3973, d'une surface de 7'250 m2 environ, au lieu-dit « Les Iles », pour un montant de CHF 1'087'500.-, soit CHF 150 par m2 ;
- D'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan soit porté sur le compte de réserve « Terrains industriels, infrastructures et achats » ;
- D'exiger l'inscription en faveur de la commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans.

2. En cas d'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie:

- D'autoriser la Municipalité à accorder pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle N° 3973, d'une surface de **7'250 m2** environ, au lieu-dit « Les lles », moyennant une rente annuelle de 5% de CHF 1'087'500.-, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 5% du CHF 1'087'500.- ;
- D'autoriser la Municipalité à accorder un droit d'emption d'une durée de 10 ans, sur la part du fond grevé par le droit de superficie, au prix de CHF 1'087'500.- indexé selon IPC, dont à déduire la moitié de la rente de superficie payée jusqu'au jour de l'exercice du droit d'emption. En cas d'évolution négative de l'IPC, **le prix avant déduction partielle de la rente** ne pourra être inférieur à CHF 1'087'500.- ;
- D'accepter, en cas d'exercice du droit d'emption, que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan proportionnellement à la surface, soit porté sur le compte « réserve terrains industriels, infrastructures et achats » ;
- D'exiger, en cas d'exercice du droit d'emption, l'inscription en faveur de la Commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans.

3. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

Le préavis est **accepté à la majorité** des membres présents. (6 abstentions)

2.6 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-10 DU LUNDI 27 JUILLET 2020 RELATIF À LA RÉPONSE À LA MOTION P. Y. BRÉLAZ (PLR) DU 19 JUIN 2020 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS À LA MUNICIPALITÉ DE 5 À 7 MEMBRES

M. Marc-Olivier **DRAPEL** (PLR) donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. **le Président** ouvre la discussion :

M. Murat **ERDENIZ** (PSA) : nous étions divisés au sein même de notre groupe et j'imagine que cela devait être la même chose dans les autres formations. Aussi, pour que tout le monde puisse s'exprimer en son âme et conscience sans avoir peur éventuellement du regard des autres, le PSA demande le vote du préavis à bulletins secret.

La parole n'est plus demandée, M. **le Président** informe que cette demande est soutenue réglementairement (14 personnes), donne lecture des conclusions du préavis N° 2020-10 et fait passer l'objet au vote :

<u>BI délivrés</u>	<u>BI rentrés</u>	<u>BI nuls</u>	<u>bl blancs</u>	<u>bl valables</u>	<u>oui</u>	<u>non</u>
60	60	0	5	60	43	12

La Commission, **à la majorité**, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-10 du lundi 27 juillet 2020 ;
- **Ouï** le rapport amendé de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;

- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte du préavis municipal N° 2020-10 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal Pierre-Yves Brélaz et consorts au nom du groupe PLR, déposée le 19 juin 2020, relative à l'augmentation du nombre de représentants à la Municipalité de 5 à 7 membres ;
2. De fixer à 5 le nombre des membres à la Municipalité pour la législature 2021-2026

Le préavis est **accepté à la majorité** des membres présents.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 MOTION INTITULÉE "DÉPÔT DES INTERVENTIONS AU CONSEIL COMMUNAL : MODIFICATION DU RÈGLEMENT"

M. Marc-Olivier **DRAPEL** (PLR) donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. **le Président** ouvre la discussion :

M. Philippe **BELLWALD** (EA) a une question concernant la procédure qui a été utilisée dans la démarche de la commission. On peut lire que le texte a été approuvé par le Service des communes et du logement/ la direction générale des affaires institutionnelles communales. Pourquoi est-ce que ceci a été fait dans ce sens et pas simplement suite à l'acceptation du Conseil si besoin était.

M. Marc-Olivier **DRAPEL** : cela paraissait à la commission logique de proposer quelque chose qui soit déjà acceptable et accepté par le Service cantonal. Si nous décidons quelque chose qui n'est pas juridiquement approuvé, nous allons revenir la fois suivante proposer un nouveau texte, cela n'a pas de sens.

M. Philippe **BELLWALD** aurait souhaité que la commission nous dise en quoi ce texte est différent de ce qui est dans la loi sur les Communes.

M. Marc-Olivier **DRAPEL** : la commission ad hoc a décidé à l'unanimité de fixer une directive, elle aurait pu revoir tout le règlement du Conseil communal, chose qui n'était pas idéale et opportune à moins d'une année d'une nouvelle législature. Cette directive est propre à notre commune et propre à notre Conseil communal, nous voulions seulement l'aval du canton pour savoir si on pratiquait cette application de manière juridiquement correcte.

La parole n'est plus demandée, M. **le Président** donne à nouveau lecture des conclusions du rapport de la motion et fait passer l'objet au vote :

En conclusion, la Commission à **l'unanimité**, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. D'adopter la directive d'application, telle qu'approuvée par le Service des communes ;
1. De ne pas prendre en considération la motion « Genoud-Champeaux/PSA » relative à la modification du règlement du Conseil communal en relation avec le dépôt.

Par 1 avis contraire et 3 abstentions le rapport **est accepté à la majorité** des membres présents.

4. MOTIONS DÉPOSÉES

5. POSTULATS DÉPOSÉS

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION "QU'EN EST-IL DU CHLOROTHALONIL DANS LES EAUX SOUTERRAINES DE NOTRE COMMUNE ET DE LA RÉGION ?"

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) développe son interpellation. Celle-ci avait été déposée lors de la dernière séance et M. le Syndic l'a informé qu'une réponse écrite lui serait apportée. Les Conseillers ayant eu le temps de lire cette interpellation, il va simplement poser les questions les unes après les autres et, avec son accord, le municipal concerné y répondra. Cette interpellation est en relation avec le fongicide présent dans les eaux à Bourg en Lavaux et il s'inquiétait de savoir s'il y avait aussi un fongicide en question dans les eaux d'Aigle.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, se dit fautif sur le fait que la réponse à cette interpellation n'a pas été transmise par écrit. La commune a priorisé les préavis mais les réponses précises sont retranscrites dans le procès-verbal.

Question n° 1 : **Avez-vous été effectivement alerté par le Canton en mai 2019 et si oui, laquelle a été alors votre attitude ?**

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité a été informée des nouvelles exigences à venir et de la problématique. Nous avons parlé de la situation aiglonoise à notre ingénieur en attendant les mesures et exigences de la Confédération. Le 8 août 2019, la directive 2019/1 de l'Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a été publiée. Dès cette date, la valeur maximale de 0.1 pg/l pour les métabolites pertinents du chlorothalonil s'applique. Rappelons, afin de vulgariser ce langage, qu'en terme d'échelle, 1 pg/l (1 nanogramme par litre) représente 1 litre de liquide dans le lac de Neuchâtel. Nous sommes donc avec 0.1 pg/l, en train de rechercher 1 dl de jus d'orange dans le lac de Neuchâtel, cela n'enlève bien sûr rien à la dangerosité potentielle des matières actives. Ces valeurs sont des valeurs préventives et sert d'indicateur aux communes pour avoir le temps de prendre d'éventuelles mesures techniques pour réduire la contamination de l'eau. Une fois les exigences connues, notre ingénieur, en parallèle de notre nouveau dossier d'auto-contrôle, a fait les différentes recherches nécessaires et nous a conseillé il y a environ trois mois, de faire les essais sur nos différentes sources.

Question n° 2 : **Pouvez-vous nous dire si l'eau de la commune d'Aigle, en particulier celle provenant de "La Mêlée" a été testée et si elle contient du chlorothalonil ou ses métabolismes ?**

Réponse de la Municipalité :

Les différentes sources sont régulièrement contrôlées et nous avons toujours respectés les valeurs maximales. Pour la question de chlorothalonil et de ses métabolites, les valeurs maximales venant d'être changées, nous avons procédé, selon la demande de la Confédération, au test pour vérifier que nous

respectons ces valeurs de précautions. Ce test a été effectué et a livré ses résultats. Les deux puits ont été testés. Cinq types de métabolites sont recherchés. Le puit n° 1 ne présente aucun résultat positif. Les métabolites sont non détectables. Le puit n° 2 présente quatre résultats négatifs et un résultat pour la métabolite R471811 de 0.1 pg/l. Cette valeur représente la valeur seuil. Celui-ci n'est donc pas dépassé et il n'y a pas de démarche particulière à entreprendre, d'autant plus que ces matières ne sont désormais plus utilisées, si ce n'est un contrôle régulier afin de suivre éventuellement la décroissance de ces valeurs.

Question n° 3: si non, des tests sont-ils prévus et le cas échéant, quand les résultats seront-ils disponibles ?

Réponse de la Municipalité :

Voir point n° 2

Question n° 4 : une information est-elle prévue pour la population sur ce sujet par la Municipalité ?

Réponse de la Municipalité :

Nous avons l'obligation d'informer les citoyens en cas de dépassement des valeurs. Ces valeurs n'étant pas dépassées, la Municipalité ne fera pas d'autre communication si ce n'est qu'au travers de cette réponse, exemple de transparence.

Question n° 5 : sur la carte de l'OFEV, on peut voir des points rouges, démontrant une contamination dans le Chablais. De quelles sources d'eau potable s'agit-il ?

Réponse de la Municipalité :

Il ne s'agit pas de source sur le territoire aiglon. De plus et selon nos informations, ce puit est désormais condamné.

Question n° 6 : s'il y a un excès de chlorothalonil, quel plan d'assainissement est prévu et qui devra le financer ?

Réponse de la Municipalité :

Les possibilités émises sont le mélange des sources, fermetures des captages, approvisionnement externe, installation de filtrage et traitement de l'eau. Le financement se fera par la commune.

Question n° 7: peut-on savoir si les contaminations proviennent de la vini-agriculture uniquement ou si cela peut aussi être une contamination des eaux souterraines par le site chimique de Monthey ?

Réponse de la Municipalité :

Il n'existe pas d'analyse démontrant un lien entre les deux sites. Les nappes primaires aiglones proviennent essentiellement des anciennes rivières glacières.

Question n° 8: de manière plus générale, n'est-il pas temps, par soucis d'exemplarité, de proposer que tout le domaine public cultivé de la commune se reconvertisse au bio ?

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité entend proposer un traitement particulier aux vignes urbaines, au travers de mesures incitatives, privilégiant une possibilité d'adaptation planifiée. Plusieurs parcelles communales de vignes sont toutefois, dès cette année et au choix du tâcheron, cultivées en bio. Les prochaines initiatives prévues

en votation en mai-juin prochain ainsi que la prochaine politique agricole 2022, donneront le ton de l'avenir des propriétés agricoles et viticoles communales. Les méthodes culturales 2025-2030 ne seront, à coup sûr et dans tous les cas, plus celles du siècle passé.

M. Bernard **BOREL** remercie la Municipalité pour cette réponse complète. Cependant, il souhaite ajouter qu'en se promenant dans le vignoble d'Aigle, on peut voir effectivement que le chlorothalonil n'est plus utilisé ce qui n'est pas le cas du Pergado qui est un autre fongicide commercialisé par Syngenta. Et sur Internet, la note explicative mentionne qu'il est potentiellement cancérigène. Il faudra alors trouver une manière de tester aussi ce nouveau fongicide. Pour cette raison, il se réjouit de développer la motion qui a été citée à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

Il n'y a plus d'intervention, la discussion est close.

6.2 INTERPELLATION "PRÉCARITÉ DES MÉNAGES AIGLONS"

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) donne lecture de son interpellation.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, donne lecture de la réponse de la Municipalité :

Dans son intervention, Madame la Conseillère communale Genoud-Champeaux revenait sur l'initiative municipale invitant les partis politiques à faire des propositions en vue du déconfinement consécutif à la pandémie de Covid-19 que la Suisse a vécu ce printemps.

Elle rappelait que le PSA avait alors fait une proposition en rapport avec "une aide alimentaire" qui n'avait pas été retenue. L'interpellatrice questionne donc la Municipalité sur son appréciation de la précarité des ménages Aiglons et la mise en place d'une aide alimentaire.

La Municipalité répond, par la présente et de la manière suivante, à cette interpellation, considérant que la problématique développée dans le texte fait partie des préoccupations de la Municipalité en cette période d'incertitudes.

C'est pourquoi durant la période de semi-confinement, la Municipalité a gardé un contact étroit avec les différentes associations et entités actives sur notre territoire s'occupant entre autres de questions de soutien alimentaire, soit : les Tables du Rhône, l'association familiale d'Aigle (Cartons du Cœur), l'Armée du Salut, Pro Senectute, le CMS de la Grande-Eau, la paroisse protestante, l'association AMIS et Aigle solidaire. Lors de ces contacts fréquents, les réponses ont invariablement et unanimement été que, pour l'instant, les demandes d'aides alimentaires n'avaient pas explosé. Concernant les Cartons du Cœur qui sont gérés par l'association familiale d'Aigle pour les communes d'Aigle, d'Yverne, de Roche et de celles des Ormonts, la situation n'est pas catastrophique non plus, selon les indications transmises par son Président : ils distribuent entre deux et trois cartons par semaine et comme la récolte alimentaire n'est effectivement plus possible, ils achètent les denrées non-périssables et distribuent des bons d'achats pour les denrées périssables ; l'association dispose d'une réserve financière lui permettant de faire face à la demande.

L'agence d'assurances sociales (AAS), qui reste la porte d'entrée pour de nombreuses demandes, n'a pas été sollicitée non plus par des personnes qui seraient en difficulté pour des questions liées à l'achat de nourriture. Il est vrai cependant qu'un nombre important d'indépendants sont venus se renseigner sur les aides dont ils pourraient bénéficier suite à l'arrêt de leurs activités. On relèvera que la plupart des indépendants ont pu bénéficier d'APG de la part de leurs caisses de compensation.

Concernant l'évolution du nombre de demandes de revenu d'insertion (RI) dans le district, il a effectivement

été constaté une hausse : au mois de mars 2020, le nombre de dossiers était de 1'099, soit 131 de plus que le mois précédent. Si une augmentation en raison de la pandémie peut être constatée, il convient de la mettre en lien avec l'évolution subséquente : en avril, le nombre de dossiers était de 984, soit 115 de moins pour se retrouver à fin mai à 1'034. Plus spécifiquement, pour la Commune d'Aigle, à fin février le CSR enregistrait 317 dossiers de bénéficiaires du RI et à fin mars 325, soit une augmentation de 8 dossiers. Pour les mois d'avril et mai, ce chiffre est resté stable. Les CSR du canton prévoient néanmoins une augmentation générale des demandes de RI sur le territoire vaudois suite à l'arrêt du versement des APG et des RHT.

La Municipalité rappelle également l'existence d'une aide complémentaire sociale d'urgence communale qui peut être accordée à toutes personnes ne bénéficiant pas de l'aide sociale sur décision municipale, après préavis de l'agence d'assurances sociales. Les personnes concernées peuvent effectuer une demande auprès de la commune. Cette aide n'est communiquée à aucune autre entité et ne prêterite donc pas l'obtention d'un nouveau permis de séjour ou de la nationalité par exemple. Durant cette période troublée, cette prestation n'a pas été sollicitée.

La Municipalité fait le constat que la Commune d'Aigle bénéficie d'un service social de qualité et part du principe qu'avec toutes les solutions mises en place par les autorités communales, intercommunales et cantonales, la majorité des besoins ont été couverts. Il ne peut être nié que, dans des situations particulières, des personnes se trouvent en difficultés ou dans le besoin. Toutefois, il n'est pas possible de leur venir en aide si elles ne se manifestent pas. La Municipalité invite tous les membres du Conseil à lui signaler de telles situations s'ils en ont connaissance.

Enfin, pour ce qui concerne une "Epicerie Caritas" qui prendrait le relais du Bus Caritas qui a cessé ses activités, la Municipalité rappelle qu'elle avait soutenu ce projet, mais qu'en l'occurrence celui-ci a été abandonné par Caritas, jugeant notre ville trop petite pour accueillir une telle structure et lui assurer une fréquentation suffisante. Les contacts avec Caritas Vaud sont maintenus et une rencontre est fixée à l'automne.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** souhaite mettre au point deux ou trois petites choses au niveau des chiffres, entre autres parce que nous avons rappelé tous ces acteurs que nous avons contactés auparavant, essentiellement :

Le 19 août 2020 : appel aux cartons du Cœur (Mme Brasey)

- **Entre mai et août, 105 cartons ont été distribués pour 180 nouvelles personnes presque toutes tombées dans la précarité après le Covid** à part 10 à 12 personnes qui viennent régulièrement.
- **Début août plus de 150 cartons ont été distribués, soit la moitié de plus que les années précédentes** (100 cartons par année)

Le 26 août 2020, Appel à Mme Marina Melon, responsable CSR

Les chiffres du RI fournis par Mme Melon font état **d'une augmentation de 223 dossiers RI entre février et juillet 2020** (988 en février et 1'211 en juillet 2020).

Dans le détail : une première augmentation a eu lieu en mars, début du semi-confinement puis une baisse en avril (pendant le semi-confinement), puis de nouveau une forte hausse en mai, juin et juillet 2020.

Pour Mme Marina Melon, l'idée d'une « épicerie sociale » à Aigle est excellente et nécessaire. **Quand on parle « d'aide sociale »** Mme Melon insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas simplement du RI **mais bien de l'ensemble des prestations** d'aide à la population comme :

- Le subside de l'assurance maladie, les PC (AVS, famille etc.), l'AI, bourses d'études etc.

Pour nous rendre compte de ce que cela représente, nous avons recherché les chiffres du subsidie. C'est un bon indicateur puisque les personnes bénéficiant des différentes aides sociales sont généralement aussi bénéficiaires du subsidie.

A partir de là, on peut dire que le panorama social d'Aigle et de son district dévoile sa réalité.

En effet, il est écrit dans le **Rapport Social Vaudois 2017** :

« Il ressort notamment des statistiques de 2016 que les districts de Lausanne, Aigle, Broye-Vully, Ouest-Lausannois et Jura-Nord Vaudois connaissent un **taux de bénéficiaires de subsides qui se monte à` plus de 30 % de la population** ». Ce chiffre est confirmé par la revue « Numérus » (statistiques Vaud) d'octobre 2017, qui indique **30,3 % de subsidiés pour le district d'Aigle**.

Nous n'avons malheureusement pas trouvé de chiffres plus récents.

Mais sachant que **la limite des 10 % du revenu, pour les primes de l'assurance maladie, est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 et que la crise que nous traversons se profile à long terme**, ce chiffre ne peut qu'avoir augmenté...

Alors, est-il possible de douter de la nécessité d'une épicerie de type Caritas à Aigle, ouverte à tout son district ?

M. Murat **ERDENIZ** (PSA) affirme que les chiffres qui ont été présentés ce soir sont la réalité et il reste surpris de la réponse de Madame la Municipale qui a reçu apparemment les mêmes chiffres que le PSA. D'ailleurs, pourquoi n'a-t-elle pas parlé des mois de juin et juillet ici ? Il rappelle que l'interpellation est une demande spécifique du Parti Socialiste Aiglon à la Municipalité, leur demandant où elle en était avec la précarité des ménages Aiglons. On nous a répondu qu'il n'y avait aucun souci, mais finalement, par rapport aux échanges internes que nous avons pu avoir avec les différents acteurs sociaux cité par Madame la Municipale, il semblerait que l'on ne soit même pas sûr qu'elle ait pris contact avec eux. Nous donnons des chiffres, des noms de personnes et Madame la Municipale donne des chiffres mais ne dit pas avec qui elle a discuté. Tous les acteurs sociaux nous disent unanimement que cette épicerie est vraiment nécessaire ici à Aigle et il ne comprend pas ; est-ce un déni de ne pas voir où on en est ? En tous les cas, nous avons bien accepté la réponse de la Municipalité mais le PSA reprendra cette affaire et reviendra prochainement avec quelque chose de beaucoup plus contraignant.

Mme Maude **ALLORA** assure que la Municipalité prend vraiment au sérieux cette précarité naissante possible à Aigle. Tous les contacts ont été pris durant le COVID et ce sujet a vraiment été pris au sérieux. En tant que Présidente de l'ARASAPE, qui est l'association du social pour le district, elle est donc au cœur de ce problème-là, avec toutes ses préoccupations. L'épicerie Caritas est une discussion que l'on doit avoir avec eux pour savoir s'il y a une possibilité de monter un projet qui soit viable à Aigle et si c'est le cas, nous le ferons. Mais il faut d'abord construire le projet, avoir des chiffres plausibles et non des statistiques. Sur 70'000 habitants dans le district, il y a eu 100 dossiers supplémentaires, on ne se trouve pas dans une explosion, mais dans une situation particulière sanitaire qui fait que oui, il y a plus de gens dans la précarité.

Mme Marie-Dominique **CHAMPEAUX**, comme le disait M. ERDENIZ, le PSA va revenir avec ce projet.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, propose d'écrire à Caritas.

M. Murat **ERDENIZ** constate que la Municipalité est irritée par ce sujet qui lui semble très important. Il a bien entendu aussi ce que vient de dire Mme la Municipale, mais nous demandons que la Municipalité travaille dans un projet comme avec Caritas. On pensait que c'était à elle de s'en charger, avec cette association, pour dans l'avenir, avoir une épicerie à Aigle qui réponde à la demande. Ensuite, on nous demande d'avoir des chiffres plausibles, il ne faut pas venir nous dire qu'ils ne le sont pas puisqu'ils nous ont été donnés par le personnel communal. C'est du concret. Le Parti Socialiste est extrêmement déçu de cette réponse et il reviendra de nouveau un peu mieux préparé et prendra contact directement avec Caritas.

M. Frédéric **BORLOZ** ne peut pas laisser dire de manière assez irrespectueuse que la Municipalité ne se préoccupe pas des gens dans le besoin à Aigle. Cette information est fausse et infondée. Les chiffres qui ont été cités en deuxième lecture sont des chiffres qui donnent certaines confusions parce que l'on mélange une situation connue et générale dans notre district avec le fond de la question qui était liée à la problématique du COVID. Cette problématique de COVID a préoccupé la Municipalité pendant des mois et continue à la préoccuper. Nous sommes attentifs à tous les signes de personnes en détresse à Aigle. En prétendant le contraire, vous êtes en dehors de la réalité.

Nous allons rester attentifs à la situation générale de notre district, nous connaissons les revenus moyens des citoyens dans les deux régions qui sont les plus bas du canton et forcément, ils impliquent un engagement social plus important que dans d'autres régions. Cette réalité est connue, maîtrisée et prise en main par un système social cantonal robuste et qui fonctionne bien, mais qui sort totalement de notre sphère de compétence. Au sujet de Caritas, ils savent que nous sommes ouverts à toute collaboration avec eux, nous avons d'ailleurs financé le bus lorsqu'ils sont venus nous trouver. Ils ne souhaitent pas faire d'épicerie car nous n'avons pas la taille critique, en revanche si vous avez une autre opinion, il est possible de la partager avec Caritas pour qu'ils prennent une décision et viennent trouver la commune qui reste très ouverte, avec un projet. Nous avons eu beaucoup de collaboration avec cette association durant ces quinze dernières années et elles vont continuer, mais vous ne pouvez pas affirmer que la Municipalité ne s'occupe pas, dans cette commune, des gens qui sont dans le besoin.

Il n'y a plus d'intervention, la discussion est close.

6.3 HISTOIRE D'EAU. VOUS AVEZ DIT ECF ?

Mme Anne CROSET (EA) donne lecture de son interpellation.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, donne lecture de la réponse de la Municipalité :

La Municipalité indique tout d'abord qu'il s'agit probablement d'une confusion de la part de l'interpellatrice, mais en l'occurrence, la commune n'est pas maître d'ouvrage, ni de la 3ème correction du Rhône, ni de l'ECF Grande-Eau. Elle est uniquement appelée à participer aux échanges avec le canton notamment sur le premier objet et à participer à la commission de contrôle du second, menée par le canton, en collaboration pour l'occasion avec la commune d'Yverne et les CFF.

Votre interpellation a le mérite toutefois d'éclaircir un sujet méconnu par les Aiglons : l'ECF, entreprise de correction fluviale.

Nous sommes ici en présence de deux ECF, l'une pour le Rhône l'autre pour la Grande-Eau. Celles-ci sont régies par la Loi fédérale et cantonale et on fait, pour les étapes évoquées ici, l'objet d'une demande de crédit au Grand Conseil.

L'exposé des motifs et projet de décret, le pendant du préavis au niveau cantonal, datent de décembre 2010 et portent le matricule 358. M. DEVAUD a eu le plaisir de participer à la commission ad hoc le jeudi 17 février 2011 pour ensuite être en charge, au sein de la Municipalité notamment, de cette thématique dès le 1er juillet 2011.

Cet EMPD regroupait 10 projets d'ECF, pour un montant total de CHF 31'420'000.-, dont 3 millions pour la Grande-Eau et CHF 2'190'000.- pour le Rhône, représentant la part cantonale de ces projets et la phase prévue.

Vous découvrirez par la lecture assidue de ce document consistant que :

- Aux pages 5 et 6, le montant total pour la Grande-Eau se monte à CHF 5'000'000.-,
- Aux pages 12 et 13, dans cette phase de travaux de la 3ème correction du Rhône, il est prévu un montant de CHF 5'700'000.-,
- À la page 21, la part pour les communes d'Yverne et Aigle, a un taux fixé par l'Ordonnance fédérale de 5 % se monte à CHF 250'000.- à se répartir par moitiés.
- Aux pages 23 et 30, les devis précis des travaux correspondent au montant mentionné de 5, respectivement 5.7 millions.
- Dans l'ensemble du document, ces travaux sont planifiés sur plusieurs années, cinq au total, et que la part communale doit faire l'objet d'acompte d'où la ligne budgétaire servant uniquement à la participation communale à ces projets et à divers modestes frais d'entretien des ouvrages

Les travaux de la Grande-Eau, étape 1 et 2, ont été réalisés, d'une part au droit du pont CFF incluant un élargissement ponctuel du lit, ainsi qu'au chemin de l'Ecluse, incluant là aussi un élargissement et l'implantation d'une herse destinée à retenir les gros matériaux tels que troncs, bois flottants et rochers. Une troisième et dernière étape devra encore être réalisée entre le pont de la Fontaine et le pont Napoléon, consistant en un rehaussement de digue en rive droite et permettant un aménagement public répondant ainsi au postulat Favre. La réalisation de cette étape n'est pas encore clairement planifiée mais nécessitera également une participation communale, sous les mêmes conditions, d'où le maintien également d'un montant au budget.

En ce qui concerne le Rhône, la situation est plus sinieuse... pour le canton du moins, pas pour le Rhône.

Pour résumer, le préavis de 2011 concernant les mesures de protection du Rhône consécutives à la MUT (mesures urgentes de transition), devenue ensuite la MU1, dans la perspective de la validation dans les 5 ans du dossier complet de la troisième correction du Rhône, dossier qui a un peu pris l'eau depuis et dont le délai a été prolongé de 5 ans soit jusqu'à fin 2021. En effet, et en cas de non-réalisation, respectivement de garantie foncière, financière et procédurale tel qu'évoqué au dernier Conseil communal, il y aura lieu de lancer une MU2 afin de pallier au risque d'une crue centennale. Le préavis est donc toujours ouvert et ne pourra être bouclé qu'au moment du décompte final de la MU1, respectivement de la garantie d'une réalisation soit de R3, soit de la MU2.

M. Grégory **DEVAUD** pense avoir répondu à l'ensemble des questions et reste à disposition pour de plus amples informations. Ces dossiers ne sont pas des projets qui coulent de source, ils ne sont pas non plus un long fleuve tranquille. Si les glaciers continuent malheureusement de fondre, si l'isotherme poursuit sa remontée, Rhône 3 ne sera bientôt plus qu'une vague histoire d'eau.

6.4 INTERPELLATION - MOBICHABLAIS - QUELS RÉSULTATS APRÈS DOUZE MOIS D'EXPLOITATION SUR LE TERRITOIRE AIGLON ?

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) donne lecture de son interpellation.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, déclare que la Municipalité va se donner un peu de recul étant donné qu'il y a eu le COVID et reviendra avec des réponses en début d'année prochaine avec ce dossier de MobiChablais.

M. Marcel-Jacques **BACCA** a pu remarquer à la COFIN qu'en insistant, on obtient quelque chose. C'était un peu maigre mais nous avons pu obtenir quelques indices et il a fallu beaucoup insister. Il se recommande pour

que cela aille plus vite, par respect vis-à-vis du contribuable aiglon.

Il n'y a pas d'autre intervention, la discussion est close.

6.5 INTERPELLATION - OBTENTION D'UN PERMIS D'EXPLOITER UNE GRAVIÈRE SUR LA PARCELLE COMMUNALE N° 1179

M. Philippe **BELLWALD** (EA) donne lecture de son interpellation.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, répond que les informations de la FOSC sont correctes et il recommande, en plus de cette lecture de feuilles d'avis officiels, de consulter le Registre foncier qui dit précisément que cette parcelle 1179 a été achetée le 22 juillet 2002 par la commune d'Aigle à un prix extrêmement bas puisque c'était considéré comme de l'agriculture, donc à un prix agricole. Deux servitudes grèvent cette parcelle. La première en faveur de la Sté Holcim, date d'avant l'achat par la commune d'Aigle, à savoir le 6 mai 2002 et qui concerne l'exploitation d'une gravière. Une autre servitude grève cette parcelle 1179 qui a été signée le même jour que l'achat, en faveur de l'Etat de Vaud qui concerne l'usufruit de la parcelle et donc de l'exploitation de la gravière, et cela jusqu'en 2027. Ce qui veut dire que la Sté Holcim qui est sous l'égide d'un plan directeur cantonal de carrières et de gravières, doit planifier ces secteurs. Nous entretenons d'excellentes relations avec cette société basée à Aigle qui nous invite chaque année afin d'expliquer le développement de la société, respectivement de son exploitation. Au fur et à mesure des étapes, un permis d'exploitation doit être délivré par l'Etat et c'est précisément ce qui a fait par l'objet de la mise à l'enquête pour ce secteur sur la gravière de Pra Neyroud.

M. Philippe **BELLWALD** remercie M. DEVAUD pour ses explications et prendra connaissance de sa réponse écrite.

6.6 INTERPELLATION - ÉVALUATION DES EFFETS DE LA RIE III ET DE LA PANDÉMIE "COVID-19" SUR LES FINANCES COMMUNALES

M. Philippe **BELLWALD** (EA) donne lecture de son interpellation.

M. le **Président** ouvre la discussion :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, répond qu'il ne sait pas ce qu'il va se passer cette année dans les comptes finaux et quelles seront les recettes fiscales. Des contacts réguliers sont pris auprès d'autres communes et du canton qui doivent établir un budget et ne peut objectivement pas donner de chiffres.

En 2014, lorsqu'il a donné au Conseil le point de vue de la Municipalité sur l'impact de la RIE III, il a bien mentionné qu'il s'agissait d'une photographie faite à un moment précis qui ne pourrait plus être la même le lendemain et a émis des réserves d'usage. Il y avait derrière cette intervention aucune volonté cachée contrairement à ce qui est mentionné dans ce document, simplement une intention de donner une information au Conseil communal qui aura pu apprécier ou pas, mais qui donnait un peu l'ordre de grandeur de ce qui pouvait nous manquer après la RIE III.

Ceci dit, M. BORLOZ ne va pas mentionner ce qui est déjà écrit dans le rapport de gestion 2019. L'interpellation parle des exercices 2014 à 2019, de montants des dettes, des marges d'autofinancement, ces

chiffres sont bien là, les préavis sont inscrits dès 1997 à la dernière page du rapport de Gestion. Il ne peut que renvoyer l'interpellateur à ce document-là et d'y puiser tous les chiffres souhaités.

A la question 1 : M. BORLOZ ne peut y répondre pour l'instant, il va falloir boucler ces comptes, faire des recherches sur les différents effets et des indications pourront être données mais durant la première partie de l'année prochaine. Il restera à approuver ou non les comptes au mois de juin l'année prochaine.

A la question 2 : M. BORLOZ ne sait pas si la commune va encore prendre des mesures par rapport au COVID. Les annonces sont faites au travers des communications de la Municipalité qui annoncent trois nouvelles mesures aujourd'hui. Un préavis va être déposé et il appartiendra au Conseil de décider. Donc ces chiffres-là sont mouvants. On ne peut pas donner une photographie intéressante et utile aujourd'hui parce que d'ici à la fin de l'année, nous allons avoir encore une évolution importante.

A la question 3 : M. BORLOZ avait déjà communiqué à ce sujet lors de la proposition de faire cette réserve de CHF 550'000.-. Aujourd'hui, nous avons dans les comptes de réserve, un montant de CHF 36'000'000.-, CHF 4'000'000.- de capital. Nous imaginons faire un déficit cette année mais dans tous les cas de figure, nous ne sommes pas dans une situation où l'on met en péril les finances de la commune. Si cette situation-là devait se répéter, cela nécessiterait de prendre des mesures, mais dans l'immédiat, cette année reste particulière pour toutes les communes. En parallèle à cela, il ne s'agit pas non plus de stopper le fonctionnement institutionnel. Nous n'avons pas de plan qui viserait à ne pas dépenser ce que le Conseil a accepté comme préavis, ni même et encore moins, ce que la population a accepté. Lorsque la situation économique est difficile, il faut de la part des pouvoirs publics, des institutions, avoir une politique anticyclique et dépenser ce que le Conseil a voté et si possible, avec des entreprises de la région. La Municipalité va évidemment chercher à équilibrer le budget en prenant compte des dépenses qui n'ont pas été faites durant ces deux mois de semi-confinement et qui vont créer des économies. Tout lister aujourd'hui est un travail très difficile à réaliser. Au niveau des recettes, des chiffres seront communiqués en fin d'année par le Canton, mais nous ne connaissons aujourd'hui, que les acomptes qui sont versés par les contribuables, acomptes qui devraient être en diminution pour les entreprises mais qui sont en augmentation. Il est très difficile de se fier à ces chiffres-là qui sont tout à fait insuffisants pour pouvoir aujourd'hui tirer des plans sur la comète.

Au final, nous allons bénéficier des décisions qui ont été récemment prises par le Canton et les communes, à savoir CHF 150'000'000.- qui viendront en diminution des charges qui pèsent sur les communes et CHF 40'000'000.- au bénéfice des communes dès l'année prochaine. Ce qui représenterait peut-être pour Aigle et **avec les réserves d'usage**, un demi-million d'économies par rapport à la facture sociale. La péréquation et la facturation du coût de la police cantonale envers les communes ne sont pas non plus encore réglées. Tout va monter en puissance jusqu'en 2028, ce qui veut dire que globalement, en gros sur le budget, 1.5 million d'économie. Il s'agit d'indications intéressantes par rapport à nos fonctionnements, mais il ne peut pas donner d'autres informations plus précises.

A la question c : M. BORLOZ ne sait pas encore s'il va falloir modifier la fiscalité. Un préavis avec proposition de points d'impôts sera déposé dans une année. Tout est fait, malgré les gros investissements, pour pouvoir maintenir le taux d'impôt stable durant la prochaine législature. Nous ne sommes pas à l'abri d'un impondérable, d'effets extérieurs, autres, mais au final, la décision appartient au Conseil et la Municipalité ne fera que des propositions. De son avis, une stabilité fiscale est un gage de confiance entre le citoyen et les Autorités. Cela va être une année difficile. Pour des raisons évidentes, il faut s'attendre à avoir un bouclement moins bon que d'habitude comme dans beaucoup d'autres communes.

M. Philippe **BELLWALD** remercie M. le Syndic pour ses explications. Le but recherché dans son interpellation n'est pas de mettre la Municipalité sur le grill mais plutôt d'essayer de donner une vision, de par sa réponse, à tous les Conseillers qui se trouvent dans cette salle pour l'adoption des prochains préavis. Ce soir, nous allons voter environ CHF 900'000.- de dépenses, lors de la prochaine séance, il y aura certainement d'autres préavis qui sont sur la table de la Municipalité. Le but était de gagner en visibilité étant donné que le budget 2020 va être fortement modifié par rapport à des éléments totalement hors maîtrise de la Municipalité. Il n'est pas en train de vouloir critiquer, mais c'est dans le but de vouloir, à mi-chemin de cette année 2020, obtenir quelques informations par rapport à une visibilité que nous devons avoir pour la fin de cette année.

Pour compléter, M. Frédéric **BORLOZ** pense qu'il sera intéressant d'avoir le budget 2020-2021 qui est en

train de se finaliser, avec le plus de données possibles. Voir si nous pouvons présenter un budget équilibré, si au sortir d'une situation difficile, nous pouvons quand même raisonnablement retrouver un exercice équilibré. Nous ne sommes pas à l'abri d'un nouveau « Covid ».

6.7 INTERPELLATION - QUELLE SUITE ET QUEL RÉSULTAT POUR LA COMMUNE À LA RÉOLUTION PLR RELATIVE À L'HÔTEL SWISS RESORT ?

Mme Kathryn **HESS BELLWALD** (EA) donne lecture de son interpellation.

M. le **Président** ouvre la discussion :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : s'il avait reçu l'interpellation avant, il aurait volontiers pris la peine de faire une photocopie de l'article du 24Heures qui annonçait l'ouverture de Hôtel Swiss Resort. La réponse à l'interpellation a été donnée puisque c'est après celle-ci que l'interpellant a déposé sa résolution. Nous étions en discussion et en négociation avec les propriétaires du bâtiment et de l'hôtel qui entre-temps ont changé. Des contacts ont alors été pris avec les nouveaux propriétaires et nous avons défendu bec et ongles notre volonté d'avoir une exploitation hôtelière. Nous avons pu voir récemment, avec le bâtiment qui se construit près de la gare, que l'hôtellerie n'était pas simple à imposer. Malgré tout, nous avons déposé de manière précautionneuse, la charge foncière signée chez le notaire le jour où la vente de la parcelle a été signée. Cette charge foncière imposait un certain nombre de choses dans l'exploitation et un pourcentage minimum du bâtiment qui devait être affecté pour l'hôtellerie ou la parahôtellerie. Des éléments assez concrets ont été obtenus lors de ces négociations et récemment, le Swiss Resort s'est ouvert. Il n'y a plus de questions ouvertes puisque le Conseil, sur notre proposition, avait accepté de vendre ce bout de parcelle à un prix, sous conditions d'avoir une affectation parahôtelière ; cette affectation-là aujourd'hui est remplie, il n'y a pas à réclamer l'argent supplémentaire puisque nous sommes tout à fait dans le cadre de ce que la Municipalité et le Conseil communal voulaient. Il avait été souhaité une affectation hôtelière au minimum à 70% de la surface habitable, elle est aujourd'hui de 100%, puisque l'ensemble du bâtiment est une affectation hôtelière. Cet hôtel est géré par une société tenue par des jeunes, une start-up issues de l'école du tourisme de Sierre qui s'est lancée à l'occasion d'un travail de diplôme comme cela se fait de plus en plus et qui gère quelques centaines d'appartements de la même manière. Ils ont mis au point un système informatique intéressant pour essayer d'avoir une relation assez rapide et moderne avec la clientèle. Le Swiss Resort est un système d'appart hôtel, sorte d'appartements avec cuisine que l'on peut réserver à la soirée ou à la semaine, où les gens sont entièrement autonomes. Il peut être familial puisque certaines chambres sont reliées par des portes.

C'est exactement ce que l'on voulait, nous sommes satisfaits d'avoir l'ensemble de ce bâtiment et d'associer une jeune entreprise qui monte, avec un système moderne. Nous avons essayé de leur faciliter le travail, de les appuyer pour se lancer à Aigle mais il ne faut pas se mentir, la période est difficile pour l'hôtellerie, même si les stations qui nous entourent sont pleines. Pour quelqu'un qui ouvre en plaine, près de la gare, dont la clientèle principale qu'il espérait est une clientèle d'abord sportive, une clientèle d'affaires qui vient d'autres horizons, d'autres pays, avec de grandes manifestations qui n'ont plus lieu, nous ne pouvons qu'espérer que cette expérience va pouvoir durer. Officiellement, le bail avec cette société qui s'appelle *Coucou & Co* dure 3 ans. Il reste à espérer que cela ne va pas les empêcher d'avoir de bonnes affaires et que le propriétaire ne changera pas d'avis dans 3 ans. Nous ne pouvons nier qu'il y ait un risque comme dans toute entreprise mais il ne faut pas reprocher à la Municipalité d'essayer de faire quelque chose et dire ensuite que ce n'était pas une bonne solution. Comme pour le cinéma, nous avons essayé de faire quelque chose pour garder et développer les salles et cet hôtel, et le sentiment finalement est que ça marche bien. Cette interpellation donne l'occasion à M. BORLOZ d'avoir pu donner toutes ces explications.

M. Didier **BADAN** (UDC) rebondit sur les réponses faites par M. le Syndic. Premièrement, il parle de l'article

du 24Heures. L'article du 24Heures mentionnait l'ouverture prochaine du Swiss Resort mais il mentionnait aussi une temporalité de 18 mois. M. le Syndic vient de parler aussi qu'un acte notarié a été signé dans lequel le mot « durée » a été mentionné, or, dans le préavis 2016, le Conseil communal a voté la vente de la parcelle à une entreprise d'un montant d'environ CHF 200'000.- ; si l'hôtel ne se faisait pas, il devait rétrocéder CHF 340'000.- à la commune. Mais dans ces décisions, aucune temporalité, aucune durée n'a été mentionnée, n'a été votée par le Conseil communal. Alors, d'où sort cette durée et cette temporalité puisque cela a été signé devant notaire ?

M. Frédéric **BORLOZ** répond qu'il ne faut pas mélanger deux choses. Il y a d'une part un document que nous avons signé chez le notaire, qui est lié à une obligation de l'hôtellerie avec la condition que s'ils ne le font pas, ils doivent verser une somme en dédommagement. D'autre part, il y a la temporalité ; c'est le fait qu'ils ont fait entre eux (propriétaire et exploitant) un accord de trois ans. Il s'agit de deux choses bien distinctes. Si dans trois ans, ils décident malheureusement de changer d'avis et de ne pas continuer avec l'exploitation hôtelière, l'obligation que nous avons fait sur la durée d'exploiter au moins pendant une année, la charge foncière serait maintenue et ils devront payer l'argent et la différence- là. Cet acte ne s'éteint pas.

Il n'y a pas d'autre intervention, la discussion est close.

6.8 INTERPELLATION - QUEL EST LE SORT RÉSERVÉ À LA RÉOLUTION PRISE PAR LE CONSEIL SUITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX ?

M. Patrick **GRAFF** (EA) donne lecture de son interpellation.

M. le **Président** ouvre la discussion :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, explique l'histoire qu'il y avait eu autour de la proposition « Aigle Centre 2020 », ses débats et le train. Lorsque le Tribunal Fédéral, pour des raisons administratives qui sortent de la sphère de compétence de la Municipalité, a annulé la votation (mais pas le résultat), il a fallu trouver une solution. Nous ne pouvions pas refaire voter la même chose car trop de temps s'était écoulé entre le moment où nous avons voté et le moment où on se retrouvait dans cette situation. Pour sortir de cette ornière, deux choses ont été proposées : une feuille de route avec quelques étapes, repartir sur le centre-ville qui a abouti à l'adoption du schéma directeur des espaces publics. En parallèle, il y a la question complexe du train, on ne bouge pas les rails si facilement. Nous avons fait ces états généraux dans une bonne ambiance et décidé de privilégier une voie pour deux trains, si possible enterrée. Les états généraux sont une assemblée convoquée par la Municipalité, représentative de l'appareil institutionnel communal et cela nous a permis de trouver un consensus. C'est en résumé les décisions qui ont été prises et à partir de là, nous perdons un peu la maîtrise du dossier car ce n'est pas une commune qui monte un dossier, c'est un exploitant qui est en relation avec l'Office fédéral des transports. Quant à la commune, elle pourra venir en appui dans la promotion. Il s'agit donc d'un autre projet pour Aigle mais, qui d'un point de vue technique et financier, doit se monter avec le Canton, avec la Confédération. Une fois que les techniciens prennent ce dossier en main, un certain nombre de variantes doivent être étudiées pour comprendre et cela prend du temps. Nous espérons pouvoir communiquer dans les semaines qui suivent. Certaines choses peuvent paraître évidentes, cependant les professionnels nous démontrent que ce n'est pas si simple, comme par exemple avec la construction d'un tunnel.

Ensuite, il y a d'autres projets comme la gare d'Aigle qui devient saturée puisqu'il n'y a bientôt plus la possibilité de mettre un bus supplémentaire. Or, le transport public va continuer à se développer. Il faut pouvoir répondre aux demandes officielles des communes qui souhaitent rentrer dans notre réseau.

Ce sont plein de dossiers qui, de fil en aiguille, donnent la possibilité d'étudier de nouvelles variantes avec de nouvelles conséquences. Cela prend énormément de temps, les bureaux d'ingénieurs travaillent aussi vite que possible, mais ils sont saturés. Une fois ces variantes montées, il faut construire les dossiers, les valider

auprès de l'Office fédéral et tomber sur des problèmes de financement aussi simples que les bus, les gares, les abris-bus qui sont à la charge des communes. Si nous devons enterrer la gare pour permettre d'y parquer des bus, ces charges seront à la commune, même si cela sort du cadre communal. A chaque étape, nous sommes confrontés à un certain nombre de problèmes, et c'est ce qui s'est passé durant ces années et qui explique une certaine lenteur dans son avancement.

M. BORLOZ souhaiterait communiquer plus, car il préfère donner de l'information plutôt que de la subir. Aujourd'hui, il y a deux variantes, les conséquences ont été étudiées mais tout n'est de loin pas réglé et nous pourrions communiquer là-dessus ces prochaines semaines. Un certain nombre d'informations sur les transports de la région vont se succéder, les choses avancent, il faut être ambitieux pour notre région. Nous préparons une solution pour le siècle prochain et il vaut la peine de prendre un peu de temps, perdre une année ou deux pour éviter tout reproche par la suite. Le dossier est vraiment complet, il va sortir physiquement dans les prochaines semaines, il y a encore un certain nombre de détails à régler. Il faut aussi ménager le Canton et la Confédération étant donné que nous sortons d'une période de COVID ; la gestion de la Confédération est devenue soudainement beaucoup plus rigide et les discussions un peu plus pointues. Comme le fait d'ailleurs la commune vis-à-vis de ses citoyens envers certains projets.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Mme Catherine **KRUMEL** (EA) souhaite savoir quand est-ce que le feu de signalisation de l'AL situé vers la place du Marché sera remis en fonction ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic répond que les pièces sont commandées depuis plusieurs mois mais n'arrivent pas et suit cette affaire d'assez près. Les TPC ont reçu des pièces qui n'étaient pas les bonnes. Il y a quelques domaines qui subissent de plein fouet les difficultés du transport d'un bout à l'autre du monde et il ne peut pas donner plus d'information que celles-ci. Il espère que ces pièces seront remplacées d'ici à quelques semaines.

Mme Catherine **KRUMEL** n'a pas tout compris les propos de M. le Syndic et souhaite savoir ce qui ne fonctionne pas.

M. Frédéric **BORLOZ** répond que les TPC n'ont pas reçu les bonnes pièces qui étaient censées réparer les feux. Une nouvelle commande doit être faite en espérant ne pas avoir encore 6 mois de délai.

Mme Catherine **KRUMEL** : cette réponse ne lui convient qu'à moitié parce que ce carrefour est extrêmement dangereux. Elle pense avoir évité deux accidents grâce à des gestes aux conductrices qui se seraient prises le train. Si les pièces n'étaient pas les bonnes, un moment donné il faut agir. Nous avons dû commander des feux pour le carrefour en bas de l'avenue de la Gare, pourquoi ne pas avoir commandé de nouveaux feux et penser ainsi à la sécurité des usagers.

M. Frédéric **BORLOZ** estime qu'en cas de dysfonctionnement des feux, il faut respecter la signalisation. Cette situation n'est pas nouvelle, mais elle est anormalement longue pour des raisons de COVID et de transport intercontinental. Les gens doivent rester attentifs à la signalisation et la respecter. Une situation identique a eu lieu à Pautex, ce ne sont pas des situations optimales, ni des excuses, ce sont des explications.

Mme Catherine **KRUMEL** n'est toujours pas complètement convaincue par la réponse de M. le Syndic. Comment voulez-vous que les gens voient le train à ce carrefour-là ? Il sonne à tue-tête et elle plaint les gens du quartier parce que le premier train est à 5h du matin. C'est franchement dangereux d'autant plus que l'arbre cache la signalisation et d'ici 6 mois on la verra plus. Il faut faire accélérer les choses, que ce carrefour soit à nouveau sécurisé.

M. le Président annonce qu'il est plus de minuit. Conformément à l'article 76 du règlement du Conseil

communal d'Aigle, il demande aux Conseillers de voter pour savoir s'ils souhaitent continuer les débats ou mettre un terme à la séance.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) pense que les Conseillers étaient là ce soir pour des raisons très opportunes comme le changement de présidence, mais ceux qui ont occupé le plus le terrain sont les gens principalement intéressés. Il faut qu'ils en subissent les conséquences et reconvoquer une séance de conseil spéciale pour pouvoir continuer à travailler. Il avait aussi des questions mais n'a pas passé toute la soirée à en poser. Il les soumettra lors du prochain conseil.

Mme Anne **CROSET** (EA) se trouve désolée, mais il est d'usage, lorsqu'on interrompt une séance, de prévoir dans la foulée une séance et propose que M. le Président indique à l'Assemblée quand le Conseil va pouvoir continuer. Il est tout à fait intolérable que le point des élections passe ce soir à la trappe.

M. le **Président** passe le sujet au vote et **à la majorité, (55 oui, 5 non) l'Assemblée refuse de continuer la séance**. Celle-ci est interrompue à 00h04.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Alexandre FAVRE



La secrétaire :
Véronique DELADOEY

